



DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 31 AOÛT 2025

# CMU ZÉRO COTISATION

PENDANT 4 MOIS, JE NE COTISE PLUS LES 1000 FCFA

• PRISE EN CHARGE TOTALE  
ET GRATUITE EN ZONE RURALE

• JE PAYE SEULEMENT 30%  
POUR L'HOSPITALISATION

• JE PAYE SEULEMENT 30% DU PRIX  
DES MÉDICAMENTS À LA PHARMACIE

• JE PAYE SEULEMENT 30% DU TARIF POUR LA CONSULTATION DE MON ENFANT

Depuis le jeudi 1<sup>er</sup> mai et jusqu'au **31 août 2025**, soit pour une durée de quatre (04) mois, toute personne du secteur informel enrôlée à la CMU et ne bénéficiant d'aucune autre forme de prise en charge de ses cotisations, pourra accéder aux soins de santé et aux médicaments couverts par la CMU, dans l'ensemble des établissements sanitaires publics conventionnés par la CNAM, sans avoir à cotiser durant cette période.

Ce sont environ **treize (13) millions de personnes**, notamment des primo-assurés, qui sont ainsi concernées par cette mesure.

Les assurés bénéficieront de la prise en **charge de 70%** des soins, le reste, à savoir le **ticket modérateur de 30%**, demeurera à leur charge, à l'exception des centres de santé ruraux où les consultations, les actes infirmiers et les médicaments seront pris en charge à 100% par l'État de Côte d'Ivoire.

---

*Cette mesure dérogatoire n'est pas une finalité mais bien une étape. Elle est une main tendue, une invitation à l'adhésion massive à la CMU. Elle vise à démontrer, par l'exemple, que la solidarité nationale est non seulement possible mais qu'elle est également nécessaire.*

---

Par ailleurs, les patients souffrant de diabète ou d'hypertension non compliqués verront également leurs consultations et examens pris en **charge à 70%** et leurs médicaments à 33% conformément au panier de soins en vigueur. Les populations concernées, notamment celles du secteur informel, sont invitées à se faire enrôler massivement, à fréquenter les structures sanitaires publiques et à bénéficier de la CMU.

#### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Personne enrôlée à la CMU  
Sans prise en charge de cotisations  
Issue du secteur informel

Call Center CNAM : 800 00 900  
Call Center Ministère de la Santé : 143  
Call Center Gouvernement : 101

#### VOS AVANTAGES

**70%** des soins pris en charge par l'État  
**30%** à votre charge uniquement

**100%** dans les centres de santé ruraux  
(Consultations, soins infirmiers, médicaments de base)

#### ET SI VOUS SOUFFREZ DE DIABÈTE OU DE L'HYPERTENSION :

Consultations et examens : **70% pris en charge**  
Médicaments : **33% pris en charge**

### UN ACTE FORT DE SOLIDARITÉ NATIONALE

Le Gouvernement s'engage pour faciliter l'accès aux soins des populations du secteur informel. Faites-vous enrôler à la CMU, fréquentez les structures de santé et prenez soin de vous !